



## Charge pour réseau câblé non souscrit

Par **erwmax**, le **05/01/2010** à **18:07**

Bonjour,

Je suis locataire auprès d'un office de HLM. Dans la désignation de mes charges il est indiqué : 4euro71 pour réseau câblé. Je n'ai rien souscrit afin de bénéficier du câble et ne m'en sers absolument pas puisque je reçois la télévision par internet.

Cette charge est-elle abusive et puis-je demander à ce qu'elle soit retirée du montant de mes charges?

Merci de votre réponse.